

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

CALENDRIER

Jeudi, 6. ASCENSION. Se Judith.
 V. 7. Se Euphrosine. L. 10. Se Solange.
 S. 8. Se Aglaé. M. 11. Se Palmyre. N. L.
 D. 9. S. Désiré. M. 12. Se Flavie.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. 15 fr.
 SIX MOIS. 8
 TROIS MOIS. 4
 UN NUMERO. 0 fr. 50 cen.

PARTIE OFFICIELLE

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE. — (5^e direction : 1^{er} bureau, 1^{re} section : Personnel). — *Renvoi dans leurs foyers, des militaires des compagnies d'ouvriers d'artillerie appartenant à la classe 1864.*

Paris, le 15 mars 1869.

Monsieur le Commandant, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé le renvoi dans leurs foyers, en congé renouvelable, des militaires des compagnies d'ouvriers d'artillerie de la marine libérables en 1871, qui, en raison des besoins du service, avaient, jusqu'à ce jour, été exclus de la mesure prise, à cet égard, en ce qui concerne le régiment d'artillerie.

Sont exceptés les militaires liés au service dans les conditions des lois du 26 avril 1855 et du 5 février 1860, ainsi que ceux qui déclareraient être dans l'intention de se renégocier ou qui demanderaient à terminer au corps leur temps de service.

Les sous-officiers et brigadiers qui seront renvoyés dans leurs foyers, en exécution de la présente circulaire, seront remplacés dans leurs grades.

Je vous prie d'assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de ces dispositions.

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies,

Signé: A. RIGAULT DE GENOUILLY.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE — (Direction des colonies: 2^e bureau). — *Nouvelles dispositions relatives aux passagers embarqués sur les bâtiments de l'État.*

Paris, le 5 avril 1869.

Monsieur le Commandant,

Un cas de variole s'étant récemment manifesté chez un enfant qui avait été embarqué sur un des transports de l'État et les accidents de cette nature pouvant avoir des conséquences graves pour la santé du personnel de nos bâtiments où se trouvent agglomérés un grand nombre de passagers, j'ai décidé qu'à l'avenir, les personnes qui auront obtenu des passages sur les bâtiments de l'État, seront tenues de fournir préalablement la preuve qu'elles ont été vaccinées ainsi que les enfants qui les accompagnent.

Je vous prie d'assurer l'exécution des présentes dispositions.

Recevez, etc.,

L'Amiral Ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies.

Signé: A. RIGAULT DE GENOUILLY.

Par dépêche ministérielle en date du 7 avril 1869 (Direction des colonies: 2^e bureau). Avis est donné de la nomination de M. Caffer (Fabien) à un emploi de compositeur typographe aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

ARRÊTÉ accordant un acte de francisation pure et simple à la goëlette Frères-et-Sœurs, appartenant à la Compagnie générale Transatlantique.

Saint-Pierre, le 28 avril 1869.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 17 juillet 1843 réglant les concessions d'actes de francisation pour les bâtiments de construction française dans la colonie;

Vu la demande de M. Lemaitre, agent de la Compagnie générale Transatlantique tenant à obtenir un acte de francisation pure et simple pour la goëlette de construction française du nom de *Frères-et-Sœurs* dont il est le propriétaire;

Sur la proposition de l'Ordonnateur;
 De l'avis du Conseil d'administration;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS:

Article 1^{er}. Il sera délivré un acte de francisation pure et simple à la goëlette de construction française du nom de *Frères-et-Sœurs*, jaugeant 7 tonneaux 68/00, appartenant à la Compagnie générale Transatlantique.

Cette goëlette sera inscrite sur la matricole des bâtiments attachés à la colonie.

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 28 avril 1869.

Le Commandant p. i.,

A. LE CLOS.

Par le Commandant,
 L'Ordonnateur p. i.,
 D'HEUREUX.

Sur la proposition de l'Ordonnateur;
 De l'avis du Conseil d'administration.

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS:

Article 1^{er}. Il sera délivré un acte de francisation pure et simple à la goëlette de construction française du nom de *Espoir*, jaugeant 28 tonneaux 73/00.

Cette goëlette sera inscrite sur la matricole des bâtiments attachés à la colonie.

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 28 avril 1869.

Le Commandant p. i.,

A. LE CLOS.

Par le Commandant,

L'Ordonnateur p. i.,

D'HEUREUX.

Par décision du Commandant en date du 30 avril 1869, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, le sieur Cormier (Amédée), qui a obtenu la majorité des suffrages des armateurs à la petite pêche de Miquelon, a été commissionné en qualité de garde-juré pour être, aux termes de l'arrêté du 12 dudit mois, spécialement chargé de la police de la pêche à la ligne de fond dans ce sous-quartier, pendant la campagne de 1869.

Par décision de l'Ordonnateur en date du 6 mai 1869, M. Laboye (Gaston), aide-commissaire de la marine a été chargé de la centralisation, de la mise en ordre et de la correction des matières à insérer dans la *Feuille officielle* des îles Saint-Pierre et Miquelon.

PARTIE NON OFFICIELLE

Il a été versé à la Trésorerie de Saint-Pierre, une somme de 4 fr. 05 à titre de restitution anonyme à l'Etat.

Nouvelle-Calédonie — L'une de nos récentes colonies les plus prospères est en ce moment la Nouvelle-Calédonie.

Sur divers points du territoire se fondent de grandes et moyennes fermes. Les écoles se multiplient et se peuplent d'enfants indigènes. Des rapports de commerce s'établissent avec la Nouvelle-Zélande, où une compagnie d'assurances a demandé et obtenu l'autorisation d'étendre ses opérations à la Nouvelle-Calédonie.

Le commerce, la navigation, les travaux publics, les revenus locaux suivent une marche ascendante. Mais tous ces mouvements se font avec la lenteur obligée qui résulte de l'isolement de la colonie, de la féroce des habitants qui sont anthropophages, et surtout de la modicité des ressources.

Les indigènes qui habitent l'île se sont tous ralliés à notre domination, à l'exception d'une peuplade nombreuse et puissante, celle des Houroës, établie non loin du littoral, le long de la chaîne du Nicou et sur son versant oriental.

Il y a quelque temps, on apprit que les Houroës avaient convoqué les chefs des villages occupés par leurs partisans, et que, dans cette réunion, on avait voté à l'unanimité l'extermination des blancs. L'exécution suivit de près la menace, et les Houroës se dirigèrent un jour en armes vers la colonie pénitentiaire formée sur les bords de la Néra pour massacrer tous les déportés.

Heureusement le jour choisi par eux était un dimanche, ce qu'ils ignoraient, et ils ne trouvèrent sur les travaux qu'un seul homme occupé à la scierie, et qui était venu pour chercher des objets la veille oubliés par lui. Ce malheureux fut tué, après s'être énergiquement défendu.

En présence de ces faits, on comprit qu'il fallait agir avec rigueur. Le gouvernement de la colonie organisa une expédition. Après avoir contraint les populations à demander grâce et à promettre soumission pour l'avenir les 60 hommes dont se composait cette petite colonie ont franchi la chaîne centrale de l'île et sont venus se rembarquer à Napoléon-Ville. Cette rapide campagne a eu pour résultat d'obtenir la remise entre nos mains d'otages fournis par les tribus les plus compromises et l'envoi de 40 de leurs enfants aux écoles de Kanala et de Bourail.

La transportation des condamnés a parfaitement réussi. Le nombre des transportés approche maintenant de 2,500 dont plusieurs sont déjà devenus propriétaires.

Entrée la dernière en scène dans ces parages, la France n'a pu recueillir que l'archipel des îles de la Société, le groupe des îles Marquises, l'île de la Calédonie et ses dépendances. Il en est peu dans le nombre qui, par les conditions favorables du pays, par les résultats obtenus, et surtout par les perspectives de l'avenir, aient plus de droit à son appui que les œuvres qui s'accomplissent à la Nouvelle-Calédonie, l'un des futurs foyers de la production australienne, l'une des futures stations des paquebots qui commencent à unir l'Asie et l'Océanie à l'Amérique.

(*Courrier des États-Unis*).

— On lit dans le *Figaro*:

Depuis quelques jours il a été souvent question de l'Ouvroir fondé récemment à Paris par M. Paul Demidoff, mais nul n'a décrit cet atelier modèle que j'ai eu ce matin la chance exceptionnelle de visiter et dont je suis heureux de pouvoir faire ici la description complète.

Cet atelier modèle est un temple élevé par M. Paul Demidoff, à la mémoire de la douce compagne qu'il a vue mourir dans ses bras, après une année seulement de la plus heureuse union; tout y respire le souvenir de l'épouse aimée, tout y parle de la chère défunte. C'est son doux nom de Marie qui a servi à désigner cet utile établissement, c'est son image adorée qui dans toutes les salles de travail, veille sur les actives ouvrières de cette maison de secours.

Le but que s'est proposé M. Demidoff, en fondant l'Ouvroir Marie, est essentiellement philanthropique; il a voulu faciliter aux mères pauvres le travail à l'aide duquel elles nourrissent et élèvent leur petite famille, en les

déchargeant des soins du ménage par la garde de leurs enfants.

L'établissement de bienfaisance dont je m'occupe aujourd'hui est spécialement institué pour les jeunes femmes nécessiteuses; — les filles-mères y sont également admises, à la condition seulement qu'elles en soient dignes. Nulle du reste ne peut entrer à l'Ouvroir que lorsqu'il est prouvé que la demande d'admission est justifiée par la nécessité et que la demanderesse est d'une moralité irréprochable.

L'Ouvroir Marie, qui occupe tout le rez-de-chaussée et l'entresol d'une vaste maison située rue aux Ours, 48, comprend deux parties bien distinctes: les ateliers et l'école gardienne pour les enfants des deux sexes. Dans cette dernière, les *babys* des ouvrières sont admirablement soignés et nourris, on leur apprend en outre à lire et à écrire. L'école ne reçoit que des enfants de deux à huit ans; deux sous-maitresses sont préposées à leur garde et à leur éducation.

Le reste de l'administration comprend: — outre l'administration supérieure, composée de M. Demidoff, directeur, de son secrétaire particulier, M. Sampierri, et d'un secrétaire de l'Ouvroir, M. Paul, — un comptable, un placier, un gardien marié, une maîtresse lingère, deux dames de comptoir, deux surveillantes d'enfants, une cuisinière et une aide, et enfin un homme de peine.

Tous ces employés, choisis parmi des gens besogneux et méritants, reçoivent des appointements comme ils n'en obtiendraient point dans aucune autre administration.

Le comptable perçoit 2,400 francs par an, le placier, 1,200 francs; les autres sont payés par mois et comme suit:

La maîtresse lingère, 150 francs; la première dame de comptoir, 120 francs; la seconde, 80; le gardien et sa femme, 120; la cuisinière, 60; son aide, 40, et l'homme de peine 40. Tous sont en outre nourris dans la maison.

Ce ne sont là qu'une partie des frais généraux, car, en dehors du loyer qui est de 15,000 francs par an, il faut encore compter le gaz, l'intérêt et l'entretien du matériel, les menues dépenses, etc.

Malgré ces frais considérables, l'Ouvroir Marie peut encore rétribuer le travail de ses ouvrières sur le pied de deux francs par jour en plus de la nourriture. Cette dernière est saine, abondante, délicate même, — je puis en parler savamment.

Les pensionnaires de l'ouvroir font deux repas par jour pour lesquels il leur est accordé chaque fois une heure entière; le déjeuner est servi de onze heures à midi, et le dîner, de cinq à six. Le premier se compose de deux plats, potage et viande, ou bien fromage à défaut du premier mets; le dîner, de la soupe et du bœuf et de la salade ou de légumes, suivant la saison.

Comme boisson, chaque ouvrière a droit à un quart de litre de vin rouge par jour.

Le menu, varié chaque jour, est dressé le dimanche pour toute la semaine et soumis à l'approbation de M. Demidoff.

Une somme de un franc, pour les deux repas et par personne, est allouée tous les matins à la cuisinière, qui, sur le total de l'argent qu'on lui remet pour la semaine, trouve encore le moyen de faire des économies qui sont versées dans une caisse de réserve dont l'argent appartient en propre à la communauté ouvrière, et aura pour destination de secourir les ouvrières malades, et de pourvoir, en cas de décès, à leurs funérailles ou à celles de leurs enfants.

On compte, d'après les résultats obtenus jusqu'à ce jour, sur une économie probable de 2,000 fr., et cela sur le seul chapitre des dépenses.

Les fonds de cette caisse s'augmenteront rapidement sur les bénéfices résultant du produit du travail des ouvrières de la maison, car l'Ouvroir Marie n'est autre que la réalisati-

tion du problème des associations ouvrières; toutes les pensionnaires de l'établissement étant réellement des associées.

L'administration, qui n'a l'intention de réaliser aucun bénéfice pouvant résulter de son œuvre bienfaisante, achète en gros les matières premières nécessaires à la confection des ouvrages de lingerie et de flanelle qui se fabriquent dans la maison; elle vend ensuite ses ouvrages aux négociants de détail et en verse le produit intégral dans la caisse de l'établissement.

Tous les bénéfices résultant de ces ventes, déduction faite des frais généraux, appartiennent donc à l'établissement et devront servir soit à la caisse de réserve, comme nous le disions plus haut, soit à augmenter le salaire des ouvrières. D'après le calcul de probabilités sur le rendement des premiers jours, ces salaires pourraient être portés jusqu'à cinq ou six francs par ouvrière.

L'installation générale de l'ouvroir a été admirablement comprise; il n'est point de première maison de production qui offre à ses ouvrières des ateliers aussi propres, aussi aérés, aussi sains. Toutes les salles sont boisées en chêne neuf, les murs peints en vert clair d'un ton plus gais. Le sous-sol est occupé par la cuisine et la salle à manger. Dans celle-ci, cinquante-deux personnes peuvent prendre place à table; chaque place, du reste, porte le numéro que l'ouvrière prend en entrant dans la maison, de telle sorte que tout se passe dans un ordre parfait. L'ouvroir ne contenant actuellement que trente-huit ouvrières, les repas ont lieu en une fois; quand il sera au complet et possédera les cent vingt ouvrières qu'il peut admettre, les repas auront lieu en deux séries.

Le dîner et le déjeuner sont annoncés à son de cloche; avant de descendre au réfectoire pour le dernier repas qui termine la journée de travail, les ouvrières passent par la caisse où elles reçoivent leur paye chaque soir. Le travail commence à sept heures en hiver pour finir à cinq; en été, l'établissement ouvrira à six heures.

La cuisine brille, comme tout le reste, par la propreté la plus exquise; on mangerait sur les fourneaux de fonte. Un calorifère, placé dans cette pièce, sert en outre à chauffer toute la maison.

Au rez-de-chaussée se trouvent: le cabinet de M. Demidoff, tout en chêne sculpté, le cabinet de M. Sampierri, l'atelier des préparées et des mécaniciennes; un vestiaire, un cabinet de toilette, une pièce d'attente et enfin la chambre où se trouvent les éléments de piles électriques destinées à mettre en mouvement les machines à coudre de l'ouvroir.

Dans l'atelier on remarque, en face de la porte d'entrée, une magnifique copie à l'huile du portrait de madame Demidoff, de Winterhalter; ce tableau est placé au-dessus d'une jardinière pleine de fleurs rares, qui semble servir d'autel à cette pieuse image.

Enfin au premier étage sont situés les magasins, l'atelier des coupeuses et des finisseuses, l'appartement du gardien et l'école. Dans l'atelier de coupe, une grande armoire, adossée au mur est divisée en casiers numérotés, dans lesquels les ouvrières enferment chaque soir leur ouvrage commencé dans le jour.

Cet établissement, on le voit, est destiné à devenir un type, un modèle d'après lequel se fonderont dans l'avenir, il y a lieu de l'espérer du moins, des ouvroirs du même genre qui produiront de bonnes mères de familles, d'excellentes ouvrières.

Comme moralité, M. Demidoff, qui a beaucoup étudié la femme et qui a entrevu ce qu'elle pouvait être pendant les quelques mois, hélas! vécus auprès d'une épouse accomplie, M. Demidoff, dis-je, a voulu que rien ne laissât à désirer.

C'est à la garde de cette bienfaisante morale

que l'on veille surtout dans l'Ouvroir Marie, à ce point que les membres de l'administration n'ont aucun rapport avec les ateliers. Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des établissements fondés pendant ces derniers temps!

Hippolyte NAZET.

HYGIÈNE ET MÉDECINE

Un nouveau poison tiré de la houille. — La coralline. — Danger des bas de soie rouge.

La coquetterie n'est pas toujours sans péril, on y perd souvent son âme et quelquefois son corps. En voici une nouvelle preuve. Après tous les accidents connus qui résultent de certains cosmétiques vénéneux, de quelques procédés de teinture destinés à conserver les apparences de la jeunesse, de certaines étoffes teintes au vert de Scheweinfurt, des dentelles imprégnées de sel de plomb, voici venir les bas empoisonnés. Ah! belles dames qui croyez montrer impunément le bout de jolis pieds chaussés de bas roses détrompez-vous, car vous comptez sans la *coralline*.

Nos tendances économiques sont à la démocratisation du luxe, et pour mettre les bas de soie rouge à la portée de toutes nos élégantes, l'industrie vient de tenter l'abandon de la teinture rouge à la cochenille, trop chère, pour lui substituer une teinture à bon marché par la coralline.

Qu'est-ce donc que la coralline?

C'est une admirable matière colorante tirée de la houille, qui déjà nous donne le beau violet d'aniline et mille autres substances plus intéressantes et plus utiles les unes que les autres.

Méfions-nous donc des bas et des chaussettes de soie teints en rouge ou seulement rayés de rouge à la coralline.

Une fois ces bas mis aux pieds, sous l'influence du soulier, qui provoque un peu de moiteur, la couleur se détrempe, pénètre dans la peau et y détermine une éruption vésiculeuse semblable à celle l'eczéma, avec gonflement et douleur des parties affectées.

Le siège, la forme et l'étendue de l'éruption indiquent bien que c'est une maladie locale, et la démonstration du fait résulte de l'analyse des chaussettes suspectées.

M. Tardieu en a fait l'examen, et son collaborateur, M. Roussin, auquel a été confié cette recherche, a retiré au moyen de l'alcool une matière colorante rouge, vénéneuse, dont l'injection sous la peau d'un chien, d'un lapin et d'une grenouille fut suivie de mort.

Cette matière colorante n'est autre chose que la coralline. En effet, avec cette substance extraite de la houille, il est possible de reproduire sur les animaux les mêmes accidents que ceux qui résultent de la matière colorante rouge extraite de bas colorés.

Il n'y a pas à en douter, la coralline employée à titre de substance tinctoriale rouge est aussi un poison qui introduit dans un organisme vivant, peut causer la mort.

Chose curieuse! une fois introduite dans le corps, on l'y retrouve avec toutes ses qualités, car on en retire des organes une quantité suffisante pour teindre en rouge un écheveau de soie.

C'est, d'après M. Tardieu, « une substance qui agit à la façon des poisons irritants, notamment des substances drastiques, de l'huile de craton par exemple, dont elle reproduit à la fois l'action locale sous forme d'une éruption vésiculeuse très-aiguë, et ses effets généraux, tels que l'inflammation du tube digestif. Absorbée et portée dans la profondeur des organes, elles y provoquent, d'une part, la stéatose, cette dégénérescence graisseuse qui produisent diverses espèces de poisons, le phosphore, l'ammoniaque, l'arsenic; et, d'une autre part, elle s'y concentre, et peut en être extraite en conservant sa couleur spéciale et ses propriétés tinctoriales.

« Les accidents qu'a déterminés la coral-

line chez l'homme se sont bornés jusqu'ici à une affection locale fort douloureuse et à quelques troubles de la santé générale heureusement sans gravité; mais il n'est nullement prouvé, à en juger par les effets rapidement mortels qu'elle a produits sur les animaux, qu'elle ne puisse, dans certaines circonstances exposer l'homme lui-même à de plus sérieux dangers. »

De tout cela résulte évidemment cette conclusion, qu'il faut s'interdire l'usage des chaussettes de soie rouge à la coralline. Celles même qui ne sont que rayées de rouge sont également dangereuses, car je connais un jeune homme qui, pour avoir porté pendant quelques jours des chaussettes de soie rayées de rouge corallin, a été pris d'inflammation, de gonflement et de douleur des pieds à un tel degré qu'il crut avoir la goutte. Son médecin même partageait presque cette opinion lorsque sa belle-mère lui donna l'idée que ses chaussettes pourraient bien être la cause de ses souffrances. Ce fut un trait de lumière, il se chaussa autrement et guérit

Disons maintenant, à l'avantage de nos bonnetiers, que ces bas et ces chaussettes empoisonnés sont toute d'importation anglaise, et qu'en France, l'industrie n'a pas encore employé la coralline à la teinture des bas de soie. Tous les bas de soie rouge ou rayés de rouge, de fabrique française, restent donc exempts de dangers, car ils sont teints à la cochenille, couleur inoffensive.

(*Journal officiel de l'Empire*).

ÉPHÉMÉRIDES.

MAI.

6. — 1709. — Le vaisseau *l'ACHILLE*, monté par Du-gay-Trouin, s'empare, à la hauteur d'Ouessant, d'un vaisseau anglais de même force.

7. — 1779. — Prise d'un corsaire anglais par la frégate *la GENTILLE*.

8. — 1781. — Prise de Pensacola par le chef d'escadre de Beausset et l'amiral espagnol don Solano.

9. — 1798. — Évacuation de Saint-Domingue par les Anglais.

10. — 1676. — Le capitaine de Léry attaque et brûle un vaisseau ostendois de 36 canons sous le feu de la forteresse de Reggio.

11. — 1686. — Une escadre, aux ordres de l'amiral Jean d'Estrées, pénètre dans la rade de Cadix.

12. — 1689. — Bataille de Bantry gagnée par Chateaurenault sur la flotte anglaise de l'amiral Herbert.

Résumé météorologique de Saint-Pierre, pendant le mois d'avril 1869.

Hauteur du baromètre 752 millimètres 36 centièmes. La hauteur la plus élevée a été de 774 millimètres le 24; ce jour-là le temps était nuageux, le vent variable et le thermomètre accusait une température de 0° 9. Il n'y a eu que trois ou quatre jours pendant le mois où l'on ait eu occasion d'observer le baromètre à 760 millimètres ou au-dessus.

La hauteur la moins élevée a été de 736 millimètres le 9; ce jour-là le temps était entièrement couvert; il est tombé de la neige une partie de la journée; la température moyenne était de 0° 1 et le vent, qui soufflait de la partie du N. E. le matin, est passé ensuite au S. E., puis au S. O., et enfin au N. O. dans la soirée avec jolie brise.

Température moyenne du mois 2° 958 millièmes. La plus haute température a été de 10° le 29; ce jour-là le temps était beau, le baromètre marquait 754 millimètres et le vent était au S. S. O. petite brise; le soir, il y a eu une aurore boréale.

La plus basse température a été de moins 3° 5 le 14; ce jour-là, le temps était très-mauvais, le ciel entièrement couvert. Le baromètre accusait une moyenne hauteur de 752 millimètres, le vent était à l'E. S. E. brise très-forte qui faisait passer à l'état de poudrin la neige qui tombait en abondance.

Il y a eu pendant le mois 3 jours de neige toute la journée, 4 jours de brume également toute la journée et 6 jours de neige, de pluie ou de brume. Parmi les autres, jours, une huitaine ont été remarquablement beaux pour la saison peu avancée du seul printemps de l'année; car on ne peut pas dire qu'il y ait d'été sous ce climat rigoureux. Un halo lunaire et neuf aurores boréales ont été observés.

Ce sont les vents de S. E. et de S. O. qui ont régné

le plus souvent et qui ont beaucoup contribué à fondre la neige amoncelée sur le sol.

ÉTAT DES VENTS.

Il a venté:

1	jour	du N.
2	—	N. E.
1	—	E. N. E.
1	—	E.
2	—	E. S. E.
6	—	S. E.
1	—	S. S. O.
4	—	S. O.
1	—	O.
2	—	O. N. O.
3	—	N. O.
3	—	N. N. O.
3	—	variables.

G. P.

POSTE AUX LETTRES.

Dépêche télégraphique.

La goëlette postale *Stella-Maris* partie de Saint-Pierre, le jeudi 29 avril, est arrivée à Sydney, le lundi suivant 3 mai.

Le sac aux lettres du steamer anglais *Greenwood* cap. Hallett, en partance pour l'Angleterre, sera levé aujourd'hui à 3 heures précises de l'après-midi.

L'aviso à vapeur *l'Estafette* partira pour Sydney, avec les dépêches de la colonie, pour les États-Unis et l'Europe, le dimanche 16 du courant.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

28 avril. — Rebmann (Adolphe-Henry).

30 id. — Daguerre (Pierre-Louis).

30 id. — Gosse (Eugène-Jules-Joseph).

3 mai. — Quinette (Marie-Julie-Françoise).

MARIAGES.

28 avril. — Irazoquy (Joseph), marin, avec Lafargue (Jeanne), sans profession.

5 mai. — Béchet (Auguste-Félix), armateur, avec Mac Kay (Anne-Marthe), ménagère.

DÉCÉS.

28 avril. — Coste (Bénony-Léon), âgé de 65 ans, né au Havre (Seine-Inférieure).

1^{er} mai. — Langlois (Pierre), âgé de 54 ans, né à Plédéliac (Côtes-du-Nord).

2 mai. — Gautier (Edouard), âgé de 31 ans, né à Paramé (Ille-et-Vilaine).

2 mai. — Painchault (Constant), pêcheur, âgé de 37 ans, né à Vains (Manche).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES.

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

AVRIL.	ENTRÉS	VENANT DE
28.	Eclair, c. Gaillard, lest.	Guadeloupe.
29.	Vapeur anglais Greenwood, c. Hallett.	Londres.
30.	Hodgson, c. Vain, div. march.	Boston.
Mai.		
3.	Eclair, c. Raguidel.	Île de Ré.

AVRIL.	EN RELACHE.
28.	Liquidateur, c. Chamberl.
—	Madelaine, c. Mare.
3.	Joséphine, c. Blandin.
—	Vainqueur-des-Jaloux, c. Bailly.
—	Eclair, p. Gautier.
—	Charles, p. Gomericux.
—	Maria c. Compserveux.
—	Jessie, p. Lemoine.
—	Rocabey, c. Raoult.
29.	Janes, c. Henry, flétans.
—	Annie-Clariss, c. Bremen-Céréa, flétans.
—	Georges, c. Abess-Céréa, flétans.

AVRIL.	SORTIS	ALLANT A
29.	Cherab, c. Acker, lest.	Sydney.
—	Saint-Joseph, c. Hervé, lest.	Sydney.
—	Stella-Maris, c. Leroux (service postal)	Sydney.

EXPÉDIÉS POUR LA PÊCHE :	— Julie.
29. Gharles-Gustave.	— Eponine.





Goëlettes locales expédiées pour les bancs de pêche :

5. Bonita.	23. Rigolette.
9. Saint-Gaud.	-- Hirondelle.
12. Nouvelle-Providence.	-- Eugénie.
-- Eva.	24. Active.
13. Flèche.	-- Betsey.
14. Arrow.	-- Eclair.
17. Adèle no 4.	-- Entreprise.
-- Malouine.	-- Confiance.
-- Emilie no 3.	-- Héros.
-- Rainbow.	-- Comète.
-- Marie-Emilie.	-- Sea-Lark.
-- Auguste-Charles-et-Marie.	-- Mathilde-Elisa.
18. Clémence.	-- Junon.
19. Champion.	-- Elisabeth.
-- Etoile-Polaire.	-- Créole.
-- Hortense.	-- Deux-Marie.
-- Sophie.	-- Sept-Sœurs.
-- Orénoque.	-- Marie-Louise.
-- Canada.	26. Brunette.
-- Joséphine no 3.	-- Vainqueur-des-Jaloux.
-- Adriën.	-- Blonde.
-- Albert.	-- Renoncée.
20. Espoir.	-- Clapoteuse.
-- Economie.	-- Augusta.
-- Vague.	27. Marie-Clémence.
-- Marie no 7.	-- Vengeur.
-- Bertha.	-- Anna-Adèle.
-- Marie-Caroline.	-- Paul.
-- Merle.	-- Dorothée.
21. Décidée.	-- Canadienne.
-- Jeune-Française.	-- Charles-et-Henry.
-- Courageuse.	28. Emile-et-Eugène.
-- Tigre.	29. Marie-Françoise.
-- Emile-Edouard.	-- Frères-et-Sœurs.
22. Deux-Frères.	-- Volant.
-- Maria.	-- Emilie no 2.
-- Alexandrine.	-- Céleste.
-- Jessie.	-- Sainte-Anne.
-- Paul-et-Louis.	-- Henriette.
-- Virginie.	-- Providence.
-- Trois-Sœurs.	-- Sensitive.
-- Unice.	-- Spray.
-- Léon.	-- Lucie.
-- Mère-de-Famille.	30. Miquelonnaise.
-- Marie-Rose.	-- Caroline.
23. Argo.	1 ^{er} mai. Napoléon IV.
-- Charles.	2. Pêcheur.
-- Gentilla.	3. Adèle no 2.
-- Joséphine no 2.	-- Constance.
-- Marie.	-- Fleur-de-Marie.
-- Arbutus.	-- Malakoff.
-- Catherine.	-- Augustine.

Nous n'avons plus que trois ou quatre navires sur rade; les goëlettes locales sont presque toutes expédiées, et, sans le mauvais temps de ces jours derniers, il est probable qu'aujourd'hui tous nos pêcheurs seraient déjà sur les bancs.

Mais ce retard ne leur sera pas préjudiciable, si l'on en juge par les fâcheuses nouvelles que nous avons reçues lundi dernier: Le coup de vent de N.-E. éprouvé samedi, s'est fait sentir assez loin, au moins dans la direction du banc de Saint-Pierre et malheureusement il a, nous dit-on, causé plus que des pertes matérielles. Ainsi le 1^{er} mai à 2 heures 1/2 du matin, la goëlette Joséphine (maison Demalvillain), recevait sur le banc de Saint-Pierre, à l'ancre, un coup de mer qui enlevait le patron Blandin (Edouard): L'équipage l'a vu disparaître sous la lame sans avoir pu lui porter aucun secours. Quelques minutes après il leur fallait couper la sabaille de leur chaloupe déjà coulée, pour se dégager et pouvoir se mettre en cape. Une autre goëlette la Jessie aurait perdu une chaloupe et les cinq hommes qui la montaient.

Le Charles, patron Goméricoux nous est revenu sans chaloupes, ayant perdu dans le même coup de vent, sa touée et ses lignes. A bord du Vainqueur-des-Jaloux, un matelot nommé Vaslet, habitant de Saint-Pierre, a été enlevé d'un coup de mer. La goëlette Éclair n'a ramené qu'une chaloupe. Le patron de la Maria (maison Lefrançois), a été forcé, pour dégager sa goëlette, d'abandonner une de ses chaloupes, qu'un coup de mer avait fait

passer jusque sur l'avant, brisant les pavois et les jambettes.

Enfin le brick Rocabey est aussi relâché le même jour ayant abandonné une chaloupe et laissé deux ancrés sur le banc; et le 4, la goëlette Deux-Sœurs arrivait avec portes de ses deux chaloupes.

Ce sont là de tristes nouvelles assurément; cependant nous ne devons pas en conclure dès à présent à une mauvaise première pêche:

Les avaries en première pêche sont choses assez communes, et l'on cite comme exceptionnelles les années pendant lesquelles nos pêcheurs n'ont pas eu à souffrir de ces coups de vent de mai. Et ce ne sont pas, après tout, les plus mauvaises campagnes qui ont ainsi commencé.

Nous avons eu une série de beaux temps, il est vrai, qui nous permettait d'augurer plus favorablement du mois de mai; mais notre île n'a pas encore changé de place, et les bancs sont toujours les mêmes, et personne n'ignore que chaque année à pareille époque nous avons eu à souffrir les mêmes tempêtes, les mêmes rigueurs atmosphériques. Il serait en réalité plus extraordinaire de voir s'écouler ce mois-ci sans coup de vent, que d'en recevoir un ou deux par semaine.

Les années dernières nous n'éprouvions pas de tels désastres; mais à pareille époque nous n'avions pas 250 goëlettes et navires déjà sur les lieux de pêche. Que l'on compare le nombre des expéditions au 3 mai, 1868, à celui que nous trouvons pour cette année et l'on voit qu'en ce moment 108 goëlettes locales sont parties ou prêtes à partir, lorsqu'il y a un an, 13 seulement étaient en départ. Si donc il y avait coup de vent on l'essuyait sur rade ou dans le Barachois, au lieu qu'actuellement c'est sur les bancs, quand les navires ont été mouillés, quand ils ont pu déjà avoir leurs lignes dehors, qu'ils ont dû affronter la tempête. Et il en sera toujours ainsi, tant que le printemps, contrairement à ce que nous sommes habitués de voir, nous permettra de commencer la pêche d'autant bonne heure que cette année.

Aussi, bien que depuis samedi dernier, nous ayons à souffrir des vents, de N.-E. de l'Est et du S.-E. avec neige, poudrin, pluie etc., sommes-nous bien loin de désespérer de la première pêche.

On aurait pu craindre quelques avaries en rade, mais aucun de nos navires n'a eu à souffrir du coup de vent: deux bateaux anglais mouillés parmi eux ont failli être coulés étant tombés en travers sur les chaînes de la Martine-Armande, capitaine Delihotte et du Joseph-Legall, capitaine Blondel. Les équipages se sont réfugiés à bord de ces deux navires craignant que leurs goëlettes ne sombrent; mais grâce au généreux secours de nos banquiers, ils ont pu dès le lendemain rentrer avec leurs bateaux dans le barachois pour se réparer.

Il n'en a pas été de même de sept bateaux anglais partis de la baie la veille du coup de vent de la semaine dernière, avec un chargement de hareng à destination de Saint-Pierre. Un s'est jeté à la côte à Dantzie (Terre-Neuve), un autre à Miquelon; mais au moins les hommes se sont sauvés; quant aux cinq autres, trois sont venus à la côte à Langlade, deux se sont brisés sur l'île Verte et nous ne savons encore quel a été le sort des marins qui les montaient.

Le prix de la boette, n'a pas augmenté: on peut traiter actuellement à 10 et 12 fr. le baril.

Mais c'est assez de malheurs annoncés, revenons à un autre sujet qui nous intéresse au moins autant:

Les ventes des Antilles ont été assez avantageuses et tout nous fait espérer que de ce côté nous aurons quelques dédommagements au moins matériels à nos pertes actuelles.

D'après une lettre de la Guadeloupe du 10 avril dernier, par Éclair, mouillé sur notre rade le 29 du même mois, la morue serait en hausse: ainsi qu'il résulte de l'extrait suivant:

Pointe-à-Pitre, le 10 avril 1869.

Le 26 mars de la Martinique :
55 fûts P. P. anglais, détaillés par les réceptionnaires à fr 35.

Le 28 mars de la Martinique :

50 boucauts morue G. B. vendus fr. 31; 58 boucauts P. P. vendus fr. 25, provenant du Victor-Eugène, qui a vendu à la Martinique fr. 26 fr. 50 et fr. 20.

Le 31 mars de la Barbade :

34 caisses morue anglaise G. B. vendues fr. 28 25; 130 fûts P. P. vendus fr. 25 25.

Le 2 avril, par Éclair, venu de Terre-Neuve, en 19 jours:

246 boucauts vendus fr. 28; 9 fûts P. G. B. et 114 fûts P. P. vendus fr. 24.

Le 2 avril de la Martinique :

15 boucauts G. B. provenant du Victor-Eugène, qui ont trouvé preneurs à fr. 31 50.

Comme vous voyez la position de nos marchés n'a pas cessé d'être bonne malgré les envois successifs qui se sont produits, et tout fait espérer des prix satisfaisants pour l'avenir.

La récolte se poursuit avec activité sur tous les points de la colonie; les sucre sont abondants et se payent de fr. 22 à 26 pour les bruts et fr. 33 à 35 pour les sortes d'usine.

Le tafia est tombé à 35 c.; mais la mélasse est rare et recherchée à fr 1 le gallon.

Le fret est fermement tenu à fr. 60 pour les ports du nord et fr. 70 pour Marseille, avec chapeau d'usage.

Si en regard de ces prix obtenus et de ceux que l'on nous fait espérer, on veut placer ceux offerts pour la morue verte, soit 17, 17 fr. 25 et même 17 fr. 50 G. B. au moins pour la première pêche, il est clair qu'à moins d'un manque absolu de morue, la campagne ne peu être qu'avantageuse pour nos armements locaux.

Enfin nous ne pouvons passer sous silence l'arrivée du bateau à vapeur Greenwood, capitaine Halett, parti de Londres, le 6 avril dernier, et arrivé à Saint-Pierre, le 29 du même mois.

A bord de ce bâtiment sont venus M. Johnson, officier de l'Amirauté anglaise, chargé de faire les sondes nécessaires autour de l'île pour déterminer le point d'atterrissement le plus avantageux pour le câble et M. Gott, superintendant, divers agents de la compagnie dont la mission est de prendre toutes les dispositions utiles pour l'installation de l'office du télégraphe à Saint-Pierre.

La compagnie franco-anglaise, comme on le voit, ne perd pas de temps et tout porte à croire que le câble électrique sera en état de fonctionner à l'époque fixée.

Le Greenwood doit dit-on, quitter la colonie demain vendredi pour retourner en Angleterre. A. P.

Au moment de mettre sous presse, on nous informe que le sémaphore signale PLUSIEURS NAVIRES EN VUE.

EN VENTE
A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LE BULLETIN
Des Actes administratifs de la Colonie (année 1868).

Prix: 6 francs.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 6 au 12 mai 1869.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
MAI.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 6	4 36	5 07	10 59	11 28
Vend. 7	5 34	5 58	11 54	0 16
Sam. 8	6 19	6 39	0 37	0 56
Dim. 9	6 57	7 15	1 44	1 31
Lundi 10	7 32	7 48	1 48	2 04
Mardi 11	8 05	8 21	2 21	2 37
Merc. 12	8 37	8 54	2 53	3 10

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 28 avril au 4 mai 1869.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
28	755	756	3 5	3 5	3 5	0 0	N.-O.	Jolie brise.	Peu nuageux.
29	754	754	7 5	10 0	10 0	1 0	O.-S.-O.	Petite brise.	Nuageux.
30	754	750	1 0	1 0	2 0	- 2 5	E.	Fraîcheur.	Entièrement couvert.
1	741	740	- 1 5	2 0	2 0	- 2 0	N.-E.-N.-O.	Idem.	Idem.
2	754	755	5 8	7 5	7 5	4 0	S.-O.	Petite brise.	Nuageux.
3	757	757	5 8	4 5	6 0	2 0	S.-E.	Vent fort.	Entièrement couvert.
4	752	752	4 0	4 5	6 0	3 0	S.-E.	Idem.	Idem.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.